

COMMUNE DE MONTCHABOUD
ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE
CANTON DE OISANS ROMANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTCHABOUD

L'an deux mil vingt-quatre, le six-novembre, à 18h30
Le conseil Municipal de Montchaboud dûment convoqué le 31/10/2024
S'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur SOTO Guy, Maire.

Nombres de conseillers en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance : V. Feltrin

Présents : G. Soto, A. Telmon, J.F. Armand, C. Verollet, V. Feltrin, M. Ortiz, R. Chabert,
F. Gagnaire,

Excusés : L. Raes

N° 20-2024

Objet : Participation frais de fonctionnement écoles maternelles, primaires et Ulis pour l'année scolaire 2023/2024

Monsieur Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la participation financière de la commune de Montchaboud aux frais de scolarité des enfants scolarisés à Vizille, la mairie de Vizille a fixé par délibération en date du 15 juillet 2024, la participation de la commune de Montchaboud à **1466.50 € par élève et par an** pour l'année scolaire 2023/2024,

Après délibération, Le Conseil Municipal,

ACCEPTE la proposition de la mairie de Vizille,

CHARGE Monsieur Le Maire du règlement de la participation communale sur le budget général (article 657341)

Le Maire,

